Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901086-20251212-DCM2025_74-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710---------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
12 DECEMBRE 2025

AFFICHÉE LE :
12 DECEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
23 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept décembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.

Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme LE PARC Sandrine (procuration à M. GENTRIC Alexis), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.

Secrétaire de séance : M. FONTUGNE Pierre.

DCM2025/74 : Commission Travaux réunie le 8 décembre 2025 : dossiers en cours

Monsieur Ronan LE GOFF, Adjoint en charge des travaux, expose les différents sujets traités lors de la Commission :

- **Maison médicale**

Les 2 petits châssis en triangle de l'étage sont à changer : un 1er devis de 775 € H.T. l'unité (châssis fixe) a été fourni par l'entreprise BARRE. Un 2ème devis a été demandé à l'entreprise ADN.
A la demande d'un des médecins, un volet battant sera posé au rez-de-chaussée (devis de l'entreprise BARRE : 667,69 € H.T.).
La cabine de douche de l'étage est sous rampant ; une porte de douche sur mesure est commandée auprès de l'entreprise CEDEO, pour un montant de 994,50 € H.T. ; elle sera posée par le service technique.

- **Presbytère**

Le désamiantage est en cours, suivi des travaux de couverture et voliges et de l'isolation. Les poutres resteront à l'identique, elles seront sablées (en semaine 2). Elles seront traitées et renforcées, mais sont globalement en bon état (selon diagnostic LIGAVAN).

- **Club house - stade**

Le carrelage s'est soulevé, sans qu'on en comprenne les raisons précises (possiblement les variations de température, et/ou l'intervention du brise roche pour les travaux d'alimentation de l'antenne Bouygues). L'assurance ne fonctionne pas, car il n'y a pas de dégât des eaux. Ce carrelage n'était pas collé, il ne s'est donc pas cassé. Le service technique est en train de faire les travaux de rénovation (reprise de la chape, carrelage, peintures).

- **Stade**

L'antenne BOUYGUES est mise en service. Des négociations sont en cours avec Orange pour la pose d'une antenne : l'installation à 50m des habitations est refusée. Il faudra néanmoins trouver un lieu qui convienne à chacune des parties.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901086-20251212-DCM2025_74-DE

- **Mairie – espace Gisèle le Bars**

Des devis sont demandés pour assurer la maintenance des pompes à chaleur des 2 bâtiments.

- **Maison de l'enfance – bibliothèque**

Une fuite d'eau est apparue à la bibliothèque, des travaux d'étanchéité sur le toit doivent être prévus rapidement.
La Maison de l'Enfance a besoin d'un rafraîchissement : un revêtement plastifié sera posé à mi-hauteur des murs, pour un nettoyage facilité ; certains stores doivent être changés. Les travaux seront faits en interne. Les tapis de sols commencent à s'abîmer, leur remplacement sera à prévoir au prochain budget. Un premier devis pour le revêtement mural est de 4.432 €.

- **Feux tricolores**

Ils sont en panne depuis le 5 décembre. La carte électronique d'un des feux est hors service, et n'est plus remplaçable (appareils trop vétustes). L'entreprise CITEOS, en charge de leur maintenance, a fourni un devis de 6.895 € H.T. ; l'intervention ne pourra se faire avant le début d'année prochaine.

- **Eclairage des lieux de vie**

Le Vieux Comptoir, rue du Sacré Cœur, est ouvert du jeudi au dimanche, de 16h à 1h du matin.
L'Avineur est ouvert le vendredi et samedi jusqu'à 23h.
La Commission est d'avis de laisser l'éclairage public allumé sur ces 2 secteurs jusque minuit.
Un arrêté du Maire sera pris et transmis au SDEF.

- **Arrêt de car rue du Sacré Cœur**

Il n'y a pas de marquage au sol pour signaler la traversée piétons sur la départementale au niveau de l'arrêt de car du Sacré Cœur. De ce fait, les jeunes qui descendent du car traversent la voie devant ou derrière le véhicule, surprenant les autres conducteurs.
Il est nécessaire de matérialiser une traversée piétons ; contact sera pris avec le Département.

Le Conseil municipal
Après avoir entendu l'exposé de M. LE GOFF,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE les actions de la Commission et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à leur mise en œuvre.

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire empêché,
Maria KERSAUDY, 2ème Adjointe

